


# Analyse pluridisciplinaire de prise en charge médicamenteuse en EHPAD via télémédecine

|   |   |   |
|---|---|---|
|  | <b>[Entité]</b>                           | <b>[code]V[version]</b>                       |
|   | [TYPE DE DOCUMENT]<br>[P_SignetProcessus] | Date d'application : 23/09/2022<br>Page : 1/6 |

## 1 - Objet

Cette procédure décrit les modalités de mise en oeuvre de séances d'analyse pluridisciplinaire de prise en charge médicamenteuse (PECM) de résidents en EHPAD par télémédecine.

## 2 - Personnes concernées

- × Médecins généralistes
- × Médecins coordonnateurs d'EHPAD
- × IDE coordinatrices EHPAD
- × Equipe soignante EHPAD
- × Pharmaciens officine approvisionnant l'EHPAD
- × Gériatres CHANGE, Equipe Mobile de Gériatrie
- × Pharmaciens CHANGE coordonnateur de la démarche « optimisation de la prise en charge médicamenteuse du sujet âgé en EHPAD »

## 3 - Définition

La séance d'analyse pluridisciplinaire de PECM des résidents d'EHPAD peut être proposée dans différentes situations :

- Analyse d'entrée (nouveau résident à l'EHPAD)
- Analyse de PECM chez un résident polypathologique avec ordonnance de plus de 6 principes actifs
- Demande d'expertise sur une sphère pathologique spécifique (exemple : cardio, psychogériatrie, diabétologie, ...). Dans ce cas précis, l'intervention d'un médecin spécialiste d'organe pourra être proposée (selon disponibilité).
- Autres

## 4 - Contenu

### 4.1 Avant la séance

#### Qui fait la demande ?

- Le médecin généraliste directement, après discussion avec l'équipe médical et soignante de l'EHPAD
- Le médecin coordonnateur et/ou IDE coordinatrice, après discussion et accord du médecin généraliste

## Comment faire la demande ?

- Le médecin généraliste, le médecin coordonnateur ou l'IDE coordinatrice se connectent sur son compte MonSisra\* (messagerie sécurisée)
- Faire une demande d'expertise: **Cliquez sur le « + »** puis **« démarrer une conversation »**

Bienvenue sur le Portail des Professionnels de Santé

Rechercher un patient par prénom, nom et/ou date de naissance

Rechercher | Dossier récents | Accès carte | File

Boîte de réception

Rechercher un message

Avi Recommendations Des Autorites Sanitaires DGS URGENT (1)  
DGS-Urgent n°2021-29 : Campagne de vaccination en ville COVID19 par AstraZeneca / Nouvelle campagne de commande pour les médecins

Avi Recommendations Des Autorites Sanitaires DGS URGENT (1)  
DGS-Urgent n°2021-33 : Saisie des vaccinations dans Vaccin COVID

Avi Recommendations Des Autorites Sanitaires DGS URGENT (1)  
DGS-Urgent n°2021-31 : Suspension temporaire du vaccin COVID-19 AstraZeneca

Avi Recommendations Des Autorites Sanitaires DGS URGENT (1)  
DGS-Urgent n°2021-32 : Conduite à tenir vis-à-vis d'un variant à surveiller: l'entrée du clade 2001 détecté pour la première fois

Prévention iatrogénie Sujets Âgés CH ANNECY GENEVOIS...  
\*\*Documents à remplir et à joindre dans la conver...

Mes applications favorites

File active

MesPatients

Compilio

MonSisra\*  
Gestion de mes délégations  
MonSisra Mobile et Bureau  
Accord arrêté du papier  
Activation MSSante

Orientation en SSR  
Accueil

télé-AVC  
accès covotem

Réunions de concertations pluridisciplinaires  
Cancérologie  
Insuffisance rénale chronique  
Maladies rares  
Autres STAFF

Outil RCP

Autres applications disponibles

Envoyer une attestation

Attestation de vaccination

BHRe  
Déclarer une BHRe  
Lever une BHRe

CertDe  
Accès direct à CertDC

CertDC

Carnet de Vaccination Electronique  
Carnet de vaccination électronique

accès DMP

Accès au module HET

- Recherchez le destinataire en tapant « **iatrogénie** », puis **rechercher** :

Destinataires

iatrogénie

Ville, départ, établ.

PROFESSIONNELS

Dr Emeline PINEAU BLONDEL  
Pharmacien d'un établissement de soins - 74370 PRINGY

Mme Malys ETCHEVERRY  
Pharmacien en formation - 69000 LYON

Dr Emeline PINEAU BLONDEL  
Pharmacien d'un établissement de soins - 74370 PRINGY

Mme Malys ETCHEVERRY  
Pharmacien en formation - 69000 LYON

SERVICES

Pharmacie Des Arcades  
Pharmacie d'officine - 74230 THONES

VALIDER

- Cliquez sur le destinataire « **Prévention iatrogénie Sujets âgés CH ANNECY GENEVOIS** », puis sur « **DEMANDER UNE EXPERTISE** » :

Destinataires

iatrogénie

Ville, départ, établ.

PROFESSIONNELS

Aucun résultat pour les professionnels

SERVICES

Prévention iatrogénie Sujets Âgés CH ANNECY GENEVOIS  
Pharmacie hospitalière - 74370 METZ TESSY

\*Analyse pluridisciplinaire de PECM des résidents d'EH PAD (entrée, résident poly pathologique, demande d'expertise)\*

DEMANDER UNE EXPERTISE

VALIDER

- Patient concerné
  - Sélectionnez le patient
  - Si vous ne trouvez pas le patient dans la base Sisra, vous pouvez créer un patient facilement en cliquant ici :

← Patient concerné

test annecy iatrogenie

Votre file active ne contient aucun patient

Aucun dossier ne correspond à votre recherche.

PERSONNE NE CORRESPOND À MA RECHERCHE, JE SOUHAITE CRÉER UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Il vous sera demandé les informations suivantes :

Prénom ?

Nom de naissance ?

Nom d'usage (si différent du nom de naissance) ?

Date de naissance JJ/MM/AAAA ?

Sexe  Féminin  Masculin

Né(e) en France  Né(e) à l'étranger  Information non disponible

CP et ville de naissance ?

+ Coordonnées

Conformément aux Conditions Générales d'Utilisation, vous êtes tenu d'informer le patient et de vous assurer de son absence d'opposition à la création de son dossier régional.

Valider

Enfin, pour finaliser les données administratives concernant le patient, il faudra renseigner son numéro de sécurité sociale :

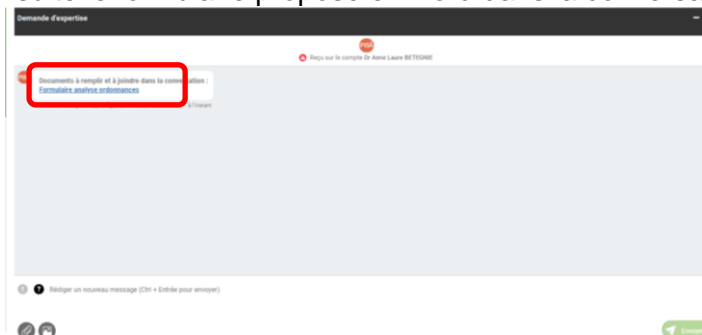
← Numéro de sécurité sociale

Pour permettre le remboursement de l'acte de téléexpertise, veuillez renseigner le numéro de sécurité sociale de votre patient :

Ignorer cette étape

VALIDER

- Téléchargez ensuite le formulaire proposé en word dans la conversation :



- Complétez le formulaire et le joindre à nouveau dans la conversation en cliquant sur :



- Envoyez le message

## 4.2 Organisation de la séance par visioconférence

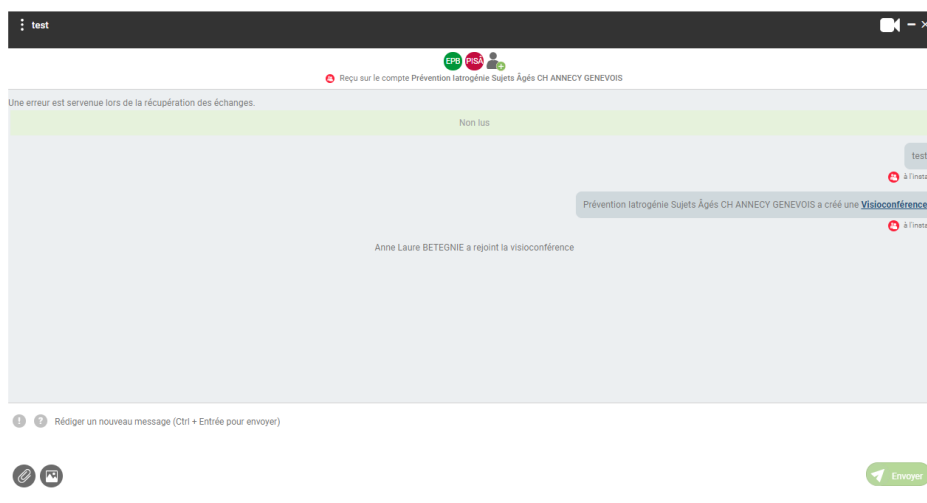
### Comment organiser la séance en visioconférence ?

Après avoir pris connaissance de la demande (message reçu sur monSisra avec formulaire rempli), le pharmacien et gériatre du CHANGE donnent RDV au médecin généraliste et aux interlocuteurs de l'EHPAD (medecin co et/ou IDE co) selon les créneaux validés dans le formulaire de demande (2 créneaux hebdomadaires proposés). Pour cela, une réponse est transmise par la messagerie MonSisra.

Tous les acteurs de la prise en soins pourront participer à cette visioconférence depuis leur propre poste : médecin généraliste depuis le cabinet médical, médecin co, IDEC et IDE depuis l'EHPAD, pharmacien d'officine depuis son officine, pharmacien et gériatre du CHANGE depuis l'hôpital.

### Comment se connecter la visioconférence en pratique ?:

- Le jour de la séance, un groupe de discussion (avec l'ensemble des interlocuteurs invités à la séance) sera créé sur MonSisra par « Prévention Iatrogénie Sujets Âgés CH ANNECY GENEVOIS ». Un message sera envoyé sur ce groupe via Monsisra pour rappeler la tenue de cette séance et l'heure du RDV pour se connecter à la visio.
- Pour rejoindre la visio à l'heure du RDV, il suffira de cliquer sur le lien envoyé dans le groupe de discussion, depuis un PC équipé d'un micro et d'une caméra (possibilité aussi de se connecter via un smartphone ou une tablette, si Monsisra installé) :



**Déroulement de la séance :**

Durée de la séance : 20 minutes par ordonnance analysée

Le médecin généraliste présente son résident à l'aide du formulaire pré rempli et la séance est ensuite animée par le binôme pharmacien/gériatre du CHANGE selon la méthodologie habituelle.

Au cours de la séance, le pharmacien et le gériatre du CHANGE complètent la partie synthèse du formulaire

**4.3 Après la séance (à faire par le CHANGE) :**

Dans la conversation Sisra, cliquer sur :

Finaliser l'expertise

Niveau facturation : cliquer sur **TE2**, puis à nouveau sur :

Finaliser l'expertise

Le service facturation du CHANGE pourra ainsi récupérer régulièrement tous les actes de téléexpertise effectués sur le CHANGE, pour les transmettre à l'assurance maladie.

Ensuite il est possible de générer la synthèse :

Générer la synthèse

Cette synthèse, sous format pdf, reprends l'intégralité de la conversation, ainsi que le formulaire complété.

Le médecin coordonnateur et/ou l'IDEC pourront ainsi archiver ce document dans le dossier du résident. Le médecin généraliste pourra par la suite discuter des optimisations thérapeutiques proposées avec le résident et/ ou ses proches, et effectuer les modifications thérapeutiques si elles sont acceptées.

**5 - Rémunération des professionnels**

**A noter : pour que la télé expertise puisse être valorisée et rémunérée par la CPAM, le résident doit bénéficier d'une prise en charge ALD à 100%**

**Rémunération des médecins requérants** (c'est à dire des médecins libéraux) :

**1. La séance en elle-même :**

Il s'agit d'un acte de telexpertise de niveau 2 : cet acte « TE2 » est facturable dans la limite de 2 actes par an et par résidents. Le médecin traitant n'a pas de démarche particulière à faire auprès de la CPAM après la séance, c'est le CHANGE qui déclare l'acte à la CPAM. Le médecin traitant doit juste archiver la synthèse de la séance (envoyée via monsisra par les « requis », c'est-à-dire le binôme du CHANGE) dans le dossier médical du résident.

Il n'y a pas de paiement à l'acte, il s'agit d'un paiement par la CPAM par année civile.

Le montant payé est de 10€ par séance, avec un maximum de 500€/an/médecin.

**2. La visite du médecin généraliste, post séance :** Cotation Visite Longue (VL + MD +/- IK)

La cotation de cette visite longue (ou consultation très complexe) est facturable en EHPAD dans le respect des indications de la NGAP :

Article 15.2.3 – Consultation très complexe réalisée au domicile du patient (créée par décision UNCAM du 20/12/11 et modifiée par décision UNCAM du 21/06/17, du 06/11/2018 et du 29/04/20)

**a) Consultation réalisée au domicile du patient atteint de maladie neurodégénérative par le médecin traitant**

La visite très complexe, réalisée par le médecin traitant au domicile du patient, si possible en présence des aidants habituels, concerne les **patients en ALD pour une pathologie neurodégénérative identifiée dont notamment la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, la sclérose en plaque, les pathologies neurodégénératives de l'enfant...**

Au cours de cette visite, le médecin traitant :

- Réalise une évaluation de l'état du patient : autonomie, capacités restantes, évolution des déficiences ;
- Evalue la situation familiale et sociale ;
- Formalise la coordination nécessaire avec les autres professionnels de santé et les structures accompagnantes ;
- Informe le patient et les aidants sur les structures d'accueil ;
- Inscrit les conclusions de cette visite dans le dossier médical du patient.

**Rémunération des médecins requis** (binôme du CHANGE):

Cotation de l'acte « TE2 » : rémunération à l'acte

## 6 - Indicateurs de suivi

- Evaluation de la satisfaction des différents intervenants
- Evaluation de l'impact de la séance sur la prise en charge médicamenteuse des résidents (avant/après)

## 7 - Documents associés

- ✓ Formulaire pour l'analyse pluridisciplinaire de prise en charge médicamenteuse de sujet âgé par télémédecine en EHPAD
- ✓ Outil d'aide à l'optimisation de la prise en charge médicamenteuse du sujet âgé – OPECMSA - Juin 2019
- ✓ Guide pratique Téléexpertise – GCS SARA – Avril 2021
- ✓ [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) : NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS (NGAP) – Mai 2021

## 8 - Signature

|              |   |                     |
|--------------|---|---------------------|
| Rédaction    | Anne Laure BETEGNIE-DUPRE, pharmacien, CHANGE<br>Emeline PINEAU BLONDEL, pharmacien, CHANGE                   | [Date de signature] |
| Vérification | Alexandra DURAND, gériatre EMG extra, CHANGE<br>Cyril SALIVET, medecin coordonnateur, EHPAD Gruffy et Quintal | [Date de signature] |
| Approbation  | Franck GUERIN, pharmacien chef de service, CHANGE<br>Maryline ALLARD REYNIER, gériatre chef de pole, CHANGE   | [Date de signature] |